



## Violences à la Fac de droit : colère du syndicat UNITÉ SGP POLICE-FO

Un témoin qui se présente comme étudiant à la faculté de droit de Montpellier et qui est âgé de 53 ans a mis en cause un policier de la sûreté départementale de l'Hérault -Sécurité publique-, en l'accusant d'avoir exercé des pressions morales, lors de son audition dans le cadre de l'enquête -et désormais d'une instruction dirigée par un juge- sur l'intrusion violente d'un commando encagoulé et armé, fin mars, dans un amphithéâtre de la faculté de droit.

Ce quinquagénaire se trouvait d'ailleurs dans ce fameux amphi et, curieusement, l'a quitté tranquillement, dans les secondes ayant suivi l'intrusion spectaculaire du commando, en pleine assemblée générale. Quatre étudiants ont été frappés et blessés. Selon le quinquagénaire, il a assisté aux scènes de violences en regardant soi-disant par une fenêtre depuis l'extérieur...

### Détails imprécis

Ce témoin a donc été convoqué au commissariat central et a été entendu pendant trois heures par un policier, avec en fin d'audition, une réaction qu'il qualifie de moralement violente à son égard et qu'il a enregistré en catimini via son téléphone portable. Un document sonore qui n'a aucune valeur judiciaire.

Le procureur de la République de Montpellier a donné suite à son signalement -dans une lettre de dix pages- et a saisi



l'Inspection générale de la police nationale -IGPN-, la "police des polices" qui a entendu le policier montpelliérain sur les accusations de l'étudiant de 53 ans. Lors de cette longue audition, ce témoin a été incapable de donner des détails précis demandés par les deux enquêteurs qui l'entendaient, qui se sont demandés s'il avait bien aperçu l'intrusion et le matraquage dans la fac de droit. Bref, un étudiant quinquagénaire loin d'être le témoin idéal susceptible de permettre l'identification des agresseurs.

### "La police, bouc émissaire"

Ce jeudi, le syndicat **UNITÉ SGP POLICE-FO** de l'Hérault -majoritaire dans les rangs de la police nationale- ne cache pas sa colère, à l'instar de Bruno Bartocetti, délégué régional du syndicat, basé à Montpellier :

*"Encore une fois, la police nationale, à travers l'un de ses fonctionnaires, se retrouve le bouc émissaire d'une affaire sur-médiatisée. Rappelons les faits : une vingtaine d'individus encagoulés et armés commettent des violences sur des étudiants présents dans l'enceinte de la faculté de droit de Montpellier occasionnant plusieurs dépôts de plainte. Cette affaire ayant un retentissement national, le parquet de Montpellier exerce des pressions sur le service enquêteur et impose l'audition de tous les protagonistes ou témoins en un temps record.*

*Une des personnes auditionnées, témoin oculaire des faits, se plaindrait, et aurait dénoncé sur la plateforme IGPN, les conditions dans lesquelles se seraient déroulées son audition. Depuis, un policier du commissariat de police de Montpellier se trouve au coeur de la tempête médiatique et du coup, l'affaire*

*passé au second plan. UNITÉ SGP POLICE-FO 34, à partir des informations qui ont pu filtrer, émet un doute sérieux sur la moralité de cet étudiant de ... 53 ans ! Après s'être lui-même qualifié dans la presse de « ni illuminé, ni embrigadé », il affirme penser ne pas « venir en terrain de bienvenue » au commissariat de police. Il dit s'y présenter de sa propre initiative alors qu'il semble bien que ce soit son courrier adressé au Procureur de la République qui ait entraîné son audition. Le syndicat UNITÉ SGP POLICE-FO 34 est choqué qu'un témoin puisse avoir autant de défiance à l'égard de l'institution policière. Nous dénonçons la volonté de nuire de cet étudiant et soulève le caractère prémédité des méthodes illégales employées, dont un enregistrement clandestin. Pour finir, UNITÉ SGP POLICE-FO 34 apporte tout son soutien au fonctionnaire incriminé, qui présente des états de service irréprochables".*

Depuis le début de cette affaire, les dérapages se succèdent, comme ceux de ces avocats montpelliérains, qui en profitent allègrement pour se faire de la publicité gratuite devant les caméras de télévision, sur fond de règlements de compte entre loges maçonniques.

Jean-Marc Aubert